

EFFET DE LA DROGUE SUR LE NOURRISSON

Par Profil supprimé Postée le 13/12/2019 16:35

Bonjour,

J'ai la malchance d'avoir pour voisin un consommateur de drogue (cannabis, marijuana ou autre) qui fume à toute heure (matin, après-midi, soir, nuit).

Il fume sur sa terrasse et la fumée entre dans mon appartement par les ouvertures pour le renouvellement de l'air.

Mon gros problème, les pièces concernées sont les deux chambres de mon appart.

Mon fils, un nourrisson de 6 mois aujourd'hui, est donc régulièrement exposé à ces effluves indésirables.

Quels sont les risques encourus par mon bébé ?

Merci d'avance pour votre aide.

Mise en ligne le 13/12/2019

Bonjour,

Nous savons que la consommation passive de cannabis chez l'adulte peut induire de faibles traces de la substance psychoactive du cannabis, le THC, dans un test de dépistage. Mais il n'entraîne cependant pas d'effet psychoactif. Chez un enfant ou nourrisson, nous ne connaissons pas l'impact que cette consommation passive pourrait avoir.

Mais l'inhalation de fumée en soi est nocive pour les voies respiratoires.

Il serait alors important de protéger votre enfant de cette fumée.

Vous pourriez chercher une solution amiable avec votre voisin ou même faire intervenir un médiateur de voisinage. Vous pourrez trouver leurs coordonnées en contactant votre mairie.

Il se peut également qu'il y ait une défaillance de l'installation du système d'aération, car le même problème se poserait si votre voisin fumait du tabac. Et dans ce cas, ce serait son droit de fumer sur sa terrasse, il serait difficile de le lui reprocher. Peut-être pouvez-vous faire vérifier la conformité du système d'aération et le cas échéant demander des travaux à votre propriétaire ou les faire vous-même si vous êtes propriétaire afin d'avoir un système d'aération indépendant des activités de votre voisin.

Cordialement.
